

# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 18 novembre 2024

### Faits saillants

- **L'industrie exportatrice confirme les difficultés conjoncturelles actuelles**
- **Le secteur de la sidérurgie obtient une aide ponctuelle face aux difficultés de ses grands acteurs**
- **Le franc suisse atteint ses plus hauts niveaux face à l'euro**

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 21/11	Var. vs 14/11
EUR/CHF	0,9295	-0,7 %
USD/CHF	0,8838	-0,6 %
SMI	11 592	-1,6 %
Taux 10a	0,405 %	-0 pb

### Guerre en Ukraine

**Reconstruction de l'Ukraine :** Lors de sa séance du 20 novembre, le Conseil fédéral a décidé que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), dirigé par le Conseiller fédéral Guy Parmelin, serait chargé d'élaborer, d'ici à fin février 2025, un mandat de négociation avec l'Ukraine en vue de conclure un traité sur la participation du secteur privé suisse à la reconstruction de l'Ukraine. Selon le Conseil fédéral, la mise en place d'une collaboration systématique et durable avec des entreprises suisses qui ne sont actuellement pas représentées en Ukraine requiert une nouvelle base juridique, qui doit prendre la forme d'un traité de durée limitée, sujet au référendum. Un accord similaire a été conclu cette année entre l'Ukraine et la France.

### Macroéconomie

**Industrie :** Les récentes enquêtes conjoncturelles industrielles confirment la période difficile que traverse l'industrie helvétique depuis plusieurs mois. Selon Swissmem, l'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), la tendance devrait perdurer au cours des prochains mois, du fait notamment du ralentissement de la demande externe et de la cherté durable du franc. L'association a notamment pointé le repli des ventes de produits industriels suisses de -4,2 % sur les 9 premiers mois de 2024, conjugué au repli de -3,6 % des exportations industrielles suisses. L'indice du climat des affaires de Swissmechanic, l'association des PME dans l'industrie MEM, a par ailleurs atteint son plus bas niveau depuis janvier 2021. Alors que la situation ne commencerait à s'améliorer qu'à compter du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> trimestre prochain, trois facteurs principaux de difficultés s'additionnent : (i) le franc fort donc, (ii) les incertitudes géopolitiques, avec notamment les craintes d'une escalade des tensions commerciales, avec la possibilité d'une forte hausse des droits de douane aux Etats-Unis et (iii) la crise de l'industrie allemande (2<sup>ème</sup> marché à l'export) qui tend à se propager rapidement aux pays partenaires fournisseurs.

**Franc fort :** Le CHF connaît ces derniers jours une appréciation significative face à l'EUR, la paire EUR/CHF ayant enregistré un record historiquement bas depuis la fin du taux plancher en janvier 2015, à 1 EUR = 0,9206 CHF enregistré au cours de la matinée du 22 novembre. Cette tendance s'explique par i) le rôle de valeur refuge de la devise helvétique, renforcé par les tensions géopolitiques en cours et ii) les faiblesses économiques de la zone euro, la dégradation de l'indice

PMI en novembre, tombé à son plus bas niveau en dix mois, illustrant la fragilité économique de la zone euro et accentue la pression sur la devise européenne. Ces dynamiques combinées traduisent une divergence économique accrue entre la Suisse et la zone euro, et ce, alors que le dollar US tend de son côté à s'apprécier.

**Concurrence** : La Commission de la concurrence (Comco) a conclu cette semaine que le groupe éditorial français Madrigall abusait d'un pouvoir de marché relatif en imposant des prix excessifs au libraire suisse Payot, ce dernier ayant exprimé son souhait d'acheter des livres aux conditions usuelles françaises. La Comco, qui s'appuie sur les nouvelles dispositions de « pouvoir de marché relatif », destinées à combattre l'îlot de cherté, a ordonné que Madrigall permette à Payot un approvisionnement direct aux mêmes conditions que celles dont bénéficient les libraires français. Pour la Comco, Payot ne disposerait pas de sources d'approvisionnement alternatives suffisantes et raisonnables, concluant ainsi à une situation de dépendance vis-à-vis de Madrigall, qui justifiait les prix de vente plus élevés par le fait que l'approvisionnement direct de Payot et la diffusion en Suisse entraînaient des coûts supplémentaires par rapport aux libraires français. La décision de la COMCO peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral.

**Contrôle des investissements étrangers** : Alors que le Conseil national (=Assemblée nationale) avait adopté en septembre dernier un projet visant à renforcer le contrôle des investissements étrangers, aussi appelé « Lex China » (malgré les réserves du Conseiller fédéral à l'économie Guy Parmelin, cf. [Veille économique et financière du 13 au 20 septembre](#)), la majorité de la commission économique du Conseil des Etats (=Sénat) a recommandé auprès du Conseil des Etats le rejet du texte. Les raisons invoquées sont que (i) les investissements directs étrangers nécessaires en Suisse seraient entravés par le régime de contrôle, (ii) la Suisse risquerait de se trouver exposée à des contre-mesures d'autres pays, (iii) le projet de loi empièterait trop fortement sur les compétences cantonales et (iv) les infrastructures critiques seraient en large partie détenues par des acteurs publics.

**Assurance-chômage** : Entre 2019 et 2023, environ 25 000 personnes sont arrivées chaque année en fin de droits de l'assurance-chômage en Suisse, selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, avec un niveau particulièrement bas en 2020 (13 500), lorsque des indemnités journalières supplémentaires avaient été octroyées du fait de la crise Covid. Parmi ces personnes en fin de droits, la moitié avait retrouvé un emploi au bout d'un an, et deux-tiers au bout de cinq ans, bien qu'elles occupent souvent des postes atypiques (temps partiel, contrats temporaires) et perçoivent des salaires inférieurs à la moyenne. 15 % des personnes en fin de droits étaient encore à la recherche d'emploi après cinq ans, et 19 % avaient quitté le marché du travail. Les profils surreprésentés dans les fins de droits sont les actifs seniors, sans formation professionnelle ou d'origine étrangère.

## Secteurs non financiers

**Sidérurgie** : L'aciériste lucernois Swiss Steel (10 000 employés dans le monde) vient d'annoncer la suppression de 800 postes à temps plein en Europe, dont 130 en Suisse. La seconde grande entreprise sidérurgique suisse, la firme soleuroise Stahl Gerlafingen, est également en grande difficulté mais devrait renoncer « pour l'instant » au licenciement de 120 employés, initialement dévoilé en octobre, alors que 60 postes ont déjà été supprimés au printemps dernier. Le Conseil fédéral, qui s'est toujours refusé à tout interventionnisme vertical, a réitéré cette position malgré la situation. Le Conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, a ainsi rappelé que la Suisse n'entendait pas mener de politique industrielle ciblée sur certains secteurs. Deux parlementaires ont toutefois réussi à élaborer un plan d'aide qui a abouti à ce que la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (=Assemblée nationale) accepte d'accorder aux grandes entreprises suisses de l'acier et de l'aluminium une exonération pendant 4 ans d'une partie des taxes perçues pour l'utilisation du réseau électrique, à la condition de maintenir leur site de production en Suisse.

**Nucléaire** : La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) vient de déposer des demandes d'autorisation générale pour construire un dépôt en couches géologiques profondes à « Nord des Lägern » (Zurich), qui gèrera les déchets radioactifs de haute, moyenne et faible activité, et une installation de conditionnement à Würenlingen (Argovie). Après 16 ans de recherche, il s'agirait selon la Nagra du site le plus sûr possible pour ce dépôt à 800 mètres sous terre. Les demandes doivent être analysées par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), avec une décision politique du Conseil fédéral prévue en 2029, suivie d'un vote parlementaire et potentiellement d'un référendum populaire.

**Agriculture** : En 2024, l'agriculture suisse devrait enregistrer une progression de +3,4 % de sa valeur ajoutée brute, à 4,6 Mds CHF, malgré une stagnation de la production totale. Les résultats sont toutefois très contrastés selon les exploitations, avec des récoltes de céréales historiquement faibles, en chute de -23 % en raison des intempéries, mais des améliorations dans d'autres secteurs comme

la production porcine (+23 %) et fruitière (+20 %). Par ailleurs, les coûts de production ont légèrement reculé, grâce notamment à une baisse des prix des intrants, en particulier les engrais et l'énergie. Les contributions publiques, qui représentent 20 % des ressources agricoles, assurent un soutien essentiel dans la formation du revenu agricole. Le revenu net sectoriel a progressé de +5,4 % par rapport à 2023, atteignant 2,9 Mds CHF, même s'il demeure sous la moyenne quinquennale.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

*Crédits visuels : Pixabay*